

# Règlement du jeu Concours Saint Valentin

## Comptoirdelamer.fr

### Du 03 au 12 Février 2023

#### ARTICLE 1 / SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société WEB OCÉAN, au capital de 50 000 euros, immatriculée au. Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro de Siret 810 281 501 00025 et dont le siège social est situé 8 impasse de la Lande Bourne 44220 COUËRON, organise du 03 au 12 Février 2023 inclus, un jeu concours gratuit par tirage au sort sans obligation d'achat sur son site marchand Comptoir de la mer ([www.comptoirdelamer.fr](http://www.comptoirdelamer.fr)).

#### ARTICLE 2 / CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS



Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (État civil faisant foi) résidant en France Métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice, des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe. La participation à ce jeu est strictement personnelle et nominative. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse électronique). Le jeu se déroule selon les modalités décrites dans le présent règlement.

#### ARTICLE 3 / ANNONCES DU JEU

Le jeu est annoncé sur le site marchand officiel de l'organisateur [www.comptoirdelamer.fr](http://www.comptoirdelamer.fr), et bénéficie d'une mise en avant sur la page d'accueil du site. L'annonce du jeu est relayée à l'ensemble des contacts du site marchand ainsi que sur le site [Toutgagner.com](http://Toutgagner.com).

#### ARTICLE 4 / MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, l'internaute doit effectuer la mécanique suivante :

1. Accéder au formulaire de jeu en cliquant sur le lien [Jeu.comptoirdelamer.fr](http://Jeu.comptoirdelamer.fr), accessible en cliquant sur le visuel de la page d'accueil présentant l'opération, ou dans sa messagerie électronique en cliquant sur le lien fourni dans l'e-mail  
«  Participez à notre Jeu Concours Spécial Saint Valentin et tentez de remporter un cadeau pour votre moitié !  »
2. Depuis la landing page, l'internaute complète ses informations (Prénom\*, Nom\*, Adresse e-mail\*, Date de naissance\*, Numéro de téléphone\*, Adresse postale, Code

postal, Ville) dans le formulaire et valide sa participation en cliquant sur le bouton « **Je tente ma chance !** ».

3. Un tirage au sort se déroulera dans les 48 heures suivant la fin de l'opération. Les gagnants seront contactés à l'adresse e-mail renseignée lors de leur complétion du formulaire de participation.

*\*Champs obligatoires*

## **ARTICLE 5 / LOT(S) MIS EN JEU**

Les lots mis en jeu sont :

- **1er lot** : 1 x E-Chèque Cadeau d'une valeur de 30€ TTC + Chocolat à casser d'une valeur de 19,90€ TTC
- **2ème lot** : 1 x E-Chèque Cadeau d'une valeur de 20€ TTC + Chocolat à casser d'une valeur de 19,90€ TTC
- **3ème lot** : 1 x E-Chèque Cadeau d'une valeur de 10€ TTC + Chocolat à casser d'une valeur de 19,90€ TTC
- **Du 4ème au 5ème lot** : 1 x Sardines en Chocolat d'une valeur de 7,10€ TTC
- **Du 6ème au 10ème lot** : 1 x Tablette de Chocolat d'une valeur de 4,50€ TTC

## **ARTICLE 6 / REMISE DES LOTS**

Les gagnants du tirage au sort seront informés par e-mail. Les lots seront envoyés par WEB Océan sous 14 jours.

Si l'adresse postale des gagnants n'a pas été fournie au plus tard le 28 Février 2023, les gagnants ne pourront plus prétendre à leur lot. Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation. L'organisateur se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

## **ARTICLE 7 / INFORMATIONS ET LIBERTÉS**

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant à : WEB

OCEAN 8 Impasse de la Lande Bourne 44220 COUËRON. Les données collectées sont indispensables pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exercent leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu sont réputées renoncer à leur participation.

Sauf avis contraire, la société organisatrice pourra également être amenée à réutiliser ces informations à des fins notamment d'envoi par courrier postal, téléphonique ou électronique d'informations commerciales, la participation à ce jeu vaudra acceptation.

## **ARTICLE 8 / LITIGE**

WEB OCEAN sera seul compétent pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

## **ARTICLE 9 / RESPONSABILITÉS**

WEB OCEAN ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, ni de cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu.

## **ARTICLE 10 / RÈGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'organisateur.